

DEPARTEMENT
Meurthe et Moselle

ARRONDISSEMENT
Nancy

CANTON
Malzéville

Nombre de conseillers en
exercice 10
de présents 8
de votants 9

OBJET

2025-10
Renouvellement convention
location salle pour activité Yoga

Convocation établie le 2 septembre
2025

Transmise à la Préfecture le 23
septembre 2025

Commune de DOMMARTIN SOUS AMANCE
PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 22 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-deux septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de DOMMARTIN SOUS AMANCE étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Dominique MATHEY, Maire.

Étaient présents : Dominique MATHEY ; Paulette CLEMENT ; Guy FURDIN ; Olivier KUBLER ; Arnaud MELINE ; Philippe PIERRAT ; Valérie LHUILLIER ; Fabrice WIEGERT.

Était absent excusé : David RICHARD

Pouvoirs : David RICHARD à Paulette CLEMENT

Était absent non excusé : Gilles JONCHERAY

Il a été procédé, conformément à l'article 29 du code d'administration communale, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. Paulette CLEMENT ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Suite à la demande d'Audrey PERQUIN concernant le renouvellement du contrat de location de la salle des fêtes pour les cours de Yoga, le maire propose au conseil municipal d'accepter les mêmes conditions tarifaires.

La disponibilité demandée est d'une heure les mardis de 18h15 à 19h15.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Fixe le tarif proposé à la location pour madame PERQUIN à 20€/heure.

La secrétaire de séance,
Paulette CLEMENT

Pour extrait conforme,

A Dommartin-sous-Amance, le 23 septembre 2025

Le Maire, Dominique MATHEY

